

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 21 novembre 2024
à 18 h en la salle René Monnet

*Sous réserve de sa validation par les membres présents
du Conseil Municipal lors de la prochaine séance

Convocation du 15 novembre 2024

Étaient présents :

CARAPLIS Jacques
CHRÉTIEN Claudine
HÉLAS Jean-Louis
LE COZ-BEY Françoise
MONNET Gautier
ROUX Henry-Pierre

Étaient absents :

BLANC Roger (pouvoir à HÉLAS Jean-Louis)
CARRARA Julie
NOVO Riccardo
POUCHOT ROUGE BLANC Georges (pouvoir à CHRÉTIEN Claudine)
RAVARY Martin (pouvoir à CARAPLIS Jacques)

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, M. MONNET Gautier, Conseiller Municipal, qui se propose pour assurer cette fonction est nommé secrétaire de séance.

PRÉAMBULE :

Validation du Procès-Verbal du 17 octobre 2024.

Décisions du Maire :

- Signature d'un devis de la ville de Briançon pour les visites du patrimoine (village, église et chapelle de Plampinet) au premier semestre 2025, d'un montant de 552.92 € TTC.
- Signature d'un devis de GARCIN Jean-Paul pour la peinture des nouvelles huisseries du bâtiment de l'école communale, d'un montant de 1 050 € HT (pas de TVA car auto-entrepreneur).
- Décision de participation au spectacle de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves à hauteur de 500 €.

La séance débute à 18h05.

I – TRAVAUX

I-1 – Remplacement chaudière appartement ouest école

Madame le Maire informe l'assemblée que la chaudière gaz de l'appartement ouest école est tombée en panne et est non réparable.

Il convient donc de changer celle-ci dans des délais très courts pour limiter l'impact pour les locataires.

L'entreprise GAUDRON Stéphane a transmis un devis d'un montant de 4 536 € TTC pour le remplacement de cette chaudière ainsi qu'un devis de 369,60 € TTC pour le thermostat d'ambiance.

Il est proposé de valider cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé,
- Autorise Madame le Maire à signer les devis et à mandater les sommes correspondantes.

I-2 – Modernisation énergétique et sécuritaire du télésiège de Champ-Bellet

Madame le Maire demande à Monsieur MONNET Gautier de présenter cette délibération. M. MONNET explique que ce projet de modernisation énergétique et sécuritaire du télésiège de Champ Bellet s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « contrat stations 2030 : un cap d'avance » briançonnais.

La commune souhaite mener ce projet pour adapter ce télésiège datant de 1971 aux normes et enjeux du 21^{ème} siècle.

Sur le modèle de ce qui a été fait pour Bois Noir, le projet porterait sur 2 volets dans un objectif global d'amélioration de modernisation des conditions de travail, de parcours client voire une utilisation à l'année d'une partie de l'installation (cabane de berger ou logement saisonnier par exemple) :

- La rénovation énergétique du chalet de départ servant de point de vente et de poste de commande. Celui-ci serait remplacé par un chalet mieux équipé, mieux intégré à l'architecture locale et surtout conforme aux meilleurs standards d'isolations actuels, sur le modèle de Bois Noir avec la possibilité d'un raccordement aux réseaux d'eaux potables et usées situés à proximité.
- La rénovation en profondeur de la gare de départ du télésiège, avec le changement complet de l'architecture électrique des commandes (remise aux normes actuelles pour sécuriser l'installation) incluant des dispositifs d'économie d'énergie, la mise en place d'un départ automatique pour le confort du personnel et des usagers, et éventuellement la rénovation de la ligne de sécurité intégrale jusqu'à la gare d'arrivée du télésiège.

M. MONNET précise qu'un groupe de travail composé d'élus, citoyens compétents et employés de la commune a été créé pour assurer le suivi de ce projet, en espérant pouvoir le faire aboutir en 2025.

Il ajoute que la réalisation sera possible uniquement sous réserve de l'obtention des subventions demandées et des crédits disponibles sur le budget 2025 des remontées mécaniques.

Le plan de financement prévisionnel après estimation des dépenses est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Corps de métier	Devis HT	Devis TTC	Financeurs	Montant	%
Rénovation électrique Téléski	30 594.00 €	36 712.80 €	Région "contrat stations 2030"	36 210.00 €	30
Construction d'un nouveau chalet (commandes, vente, local personnel)	57 093.00 €	68 511.60 €	Département	48 280.00 €	40
Electrification domestique nouveau chalet	5 625.00 €	6 750.00 €	Autofinancement	36 210.00 €	30
Plomberie	8 557.00 €	10 268.40 €			
Raccordement réseau eau potable + usées	14 451.00 €	17 341.20 €			
Mise au norme sécurité et montage départ automatique	4 380.00 €	5 256.00 €			
Fourniture départ automatique - DON	-00 €	-00 €			
Pièces pour mise au norme sécurité TK	-00 €	-00 €			
TOTAL	120 700.00 €	144 840.00 €	TOTAL	120 700.00 €	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve cet exposé et valide ce projet sous réserve de l'obtention des subventions demandées.

I-3 – Maîtrise d'œuvre travaux de protection des crues – ravine de Plampinet

Cette délibération est annulée pour des raisons de délais administratifs.

II – FINANCES

II-1 – Tarifs secours sur pistes

Madame le Maire demande à M. MONNET Gautier de présenter cette délibération.

M. MONNET rappelle la délibération du 16 novembre 2023 et informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer les conventions afférentes à l'organisation et au recouvrement des secours sur le domaine nordique et alpin de la commune.

Il informe qu'en premier lieu une convention avec un service ambulancier doit être signée pour le transport des victimes vers le centre hospitalier de Briançon.

En second lieu, une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS) doit être contractée en cas de défaut de moyen techniques et/ou humain et/ou en cas d'impossibilité d'exécution du service par la société d'ambulance conventionnée pour le transport.

Ces différentes entités (Ambulance Altitude et SDIS) nous ont communiqué les tarifs pour ce qui concerne la facturation des secours lors d'accidents de ski pour la saison 2024/2025, à savoir :

> Ambulance Altitude : 280€ TTC (260€ l'hiver passé) par intervention d'un véhicule de transport de victime de la commune de Névache vers le centre hospitalier de Briançon.

> SDIS : Tarif de jour (de 8 h 00 à 22 h 00) : 288€ (283 € l'hiver passé) / Tarif de nuit (de 22 h 00 à 8 h 00) : 346€ (340 € l'hiver passé) pour les évacuations d'urgence consécutives à un accident de ski en complément du service des pistes.

M. MONNET donne lecture des conventions à passer avec les deux entités concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

- Approuve les tarifs proposés par le SDIS 05 et la société Ambulance Altitude pour l'hiver 2024/2025 relatives à la prise en charge et à l'évacuations consécutives à un accident survenu sur le domaine nordique et alpin de la commune,
- Autorise Mme le Maire à signer les conventions relatives à l'assistance technique des sapeurs-pompiers du SDIS, au transport des victimes par la société Ambulance Altitude sur le domaine nordique et alpin de la commune de Névache, en complément du service des pistes pour la saison 2024-2025,
- Autorise Mme le Maire à payer les états de frais correspondants aux interventions exécutées et à répercuter ces sommes sur les factures de secours établies auprès des personnes secourues,
- Précise que cette délibération sera valable sur les saisons suivantes à condition que les tarifs ne soient pas modifiés.

La séance se termine à 18h15.